



Arnex-sur-Orbe, le 16 novembre 2020
Préavis numéro 05/2020

Préavis Municipal concernant le budget 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, le budget a été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

Le budget est établi en fonction des éléments financiers connus et communiqués par le canton tels que les rentrées fiscales, les montants de notre participation à la facture sociale, à la péréquation intercommunale et également les associations/groupements d'écoles, service du feu ou forestiers.

Les points principaux demandant quelques explications sont les suivants :

21. Impôts

21.400.1 et 21.400.2 : totalisant CHF 1'170'000.- d'impôts. Ce montant est calculé sur la base des prévisions de l'Etat, auxquels la Municipalité a ajouté une retenue supplémentaire pour contrer une éventuelle baisse des revenus en général représentant un écart d'environ 10% du total des impôts rentrés en 2019.

31. Terrains

31.318.0 : Une étude de CHF 10'000.- est prévue pour de futurs travaux dans la zone inondable du Nozon.

351. Grand salle

351.427.0 : les locations de la grande salle ont été réduite de moitié, soit à CHF 10'000.-.

351.427.1 : le montant de la location des écoles a diminué à CHF 17'000.- en raison de la fin de la redevance sur l'investissement.

357. Rue de la Gare 2 (Ancien Battoir)

357.322.0 : enregistrement d'une baisse de 50% des charges de la dette en raison du renouvellement du contrat du prêt. Le taux 1,5% passera début mars 2021 à 0,56% sur 15 ans.

358. Zone d'intérêt public - Bulande

358.331.0 : 1^{er} amortissement du crédit d'investissement pour un montant de CHF 90'000.--

43. Routes

43.311.1 : CHF 8'000.- sont prévu pour la pose à l'entrée du parking d'un portique à cadenas interdisant le passage à de gros véhicules, tels que caravanes ou mobil-home.

43.314.2 : des travaux d'entretien sont prévus au chemin Rosset.

43.318.1 : CHF 17'000.- seront dépensés pour une étude d'un règlement de stationnement.

44. Parcs, promenades, cimetières

44.314.0 : des travaux d'entretien du mur du cimetière sont prévus pour CHF 18'000.-, selon devis.

451. Ordures ménagères et déchetterie

451.434.2 : la taxe de CHF 40.- ne suffit pas à couvrir les frais en augmentation de prise en charge du papier notamment. Une nouvelle taxe adaptée à CHF 50.- est prévue pour le prochain exercice, augmentant le total des encaissements de la taxe à CHF 36'000.-, ainsi l'équilibre des charges et produits sera respecté.

460. Réseau d'égouts, épuration

460.314.0 : CHF 13'000.- seront dépensés pour le changement de la presse à déchets.

460.381.2 : pour l'équilibre des comptes du réseau d'égouts, épuration, la somme de CHF 18'000.- est attribuée au fonds financements spéciaux (raccordement).

71. Service sociale

71.318.1 : CHF 102'741.- est le montant prévu dans le budget AJOVAL

71.318.11 : CHF 140'419.- est le prix calculé pour 12 places d'accueil.

Information sur des investissements à venir

Année	Objet	financement	Préavis
dès 2021	Place	Emprunt CHF 1'200'000.- Fds réserve 300'000.-	
dès 2021	Réseau eau	CHF 100'000.-	17.11.14
dès 2021	Collège	CHF 50'000.-	

Conclusion :

La Municipalité présente le budget 2021 avec un résultat bénéficiaire de CHF 10'292.10.

Le résultat du budget 2021, influencé par une retenue conséquente sur les rentrées d'impôts en raison de la situation COVID-19 et des ajustements prévisionnels de la péréquation, conséquence direct des chiffres mis dans le budget 2021, permet tout de même à la Municipalité de continuer à entretenir le patrimoine et de maintenir un cadre de vie de qualité. Il nous laisse également de bonnes perspectives pour les investissements futurs.

Décision :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal relatif au budget 2021 n°05/2020 ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

Décide d'adopter le budget 2020 bénéficiaire de CHF. 10'292.10 tel que présenté.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Roch André



La secrétaire
D. Michon-Gremion

